

raisins dans l'eau : le roi le boit. » Plus loin<sup>1</sup>, il est dit qu'on exprime des raisins dans l'eau en mémoire de la victoire d'Horus sur les compagnons de Set : « Tu exprimes des raisins dans l'eau, et quand ils paraissent, tu en es joyeux<sup>2</sup>. » On remarquera les raisins qui figurent parmi les offrandes<sup>3</sup>.

L'usage du vin proprement dit, et non du simple moût, remonte du reste à la plus haute antiquité. Sur la tombe de Ti, qui est du temps des pyramides, nous lisons au-dessous d'un pressoir : *Ant ale-t er he*, « on apporte des raisins pour les presser<sup>4</sup>. »

A Thèbes, des hommes, qui se tiennent à des cordes attachées à des palmiers, foulent, pieds nus, en chantant, le raisin dans la cuve<sup>5</sup>. Sur quelques figures de pressoirs, on voit le vin couler par des ouvertures placées à la partie inférieure dans de grands vases disposés sur les côtés. Il est ensuite versé dans des cruches, le scribe les compte, les inscrit les unes après les autres et les fait enfin porter dans la cave<sup>6</sup>. A Beni-Hassan, les raisins sont traités d'une manière différente. Les grappes sont mises dans une sorte de sac; ce sac est tordu par plusieurs hommes et le jus découle dans un vase placé au-dessous<sup>7</sup>. La manière dont le

<sup>1</sup> Ed. Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus recueillis dans le temple d'Edfou*, pl. xxiii.

<sup>2</sup> Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, 1872, p. 480.

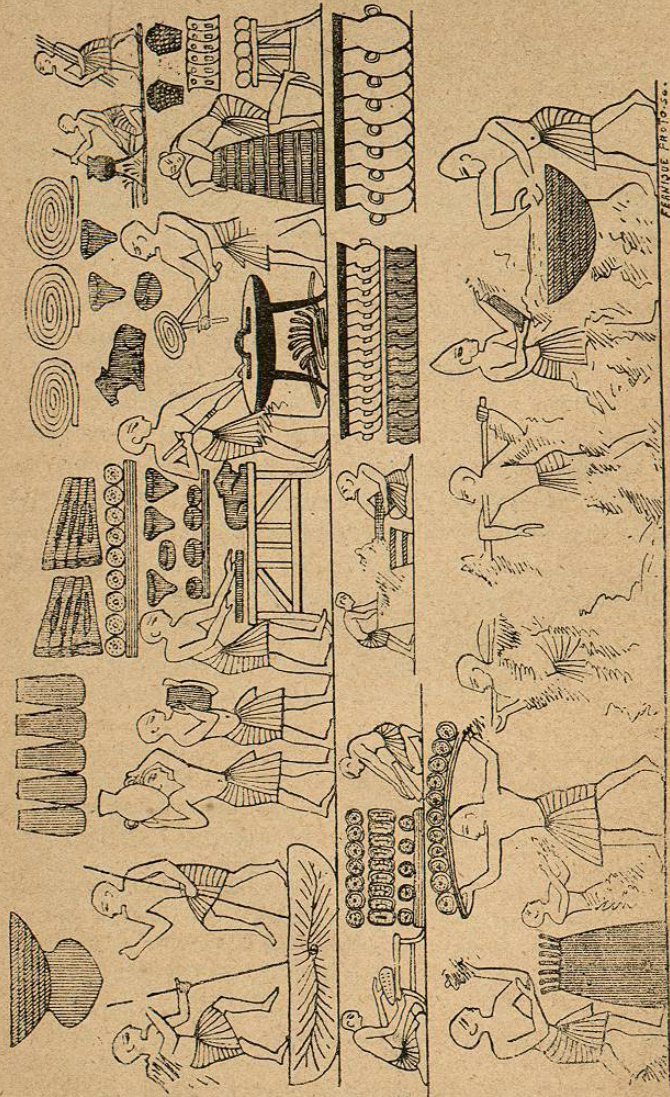
<sup>3</sup> Voir la figure 6, d'après Éd. Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus*, pl. xx. On peut voir d'autres raisins représentés comme offrande religieuse dans C. Leemans, *Aegyptische Monumenten van het Nederlandsche Museum van ou heden te Leyden*, in-f<sup>o</sup>, Leyde, 1876, t. III, pl. xx, t b; pl. xxii, v b. *Monumenten behoorende tot de Graven*.

<sup>4</sup> Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 325.

<sup>5</sup> Voir notre figure 5, p. 71.

<sup>6</sup> Wilkinson, *Manners and Customs*, 1878, t. I, p. 383-388. Voir plus haut figure 5, p. 71.

<sup>7</sup> Voir la plupart de ces détails et d'autres encore dans Ebers, *Aegyp-*



7. — Boulangerie et pâtisserie égyptiennes.

grand échanson presse le raisin dans la coupe même du Pharaon était sans doute d'un usage rare, puisque les monuments ne nous ont encore offert que l'exemple que nous venons de rapporter du temple d'Edfou; quoi qu'il en soit, l'égyptologie justifie ainsi, sur tous les points, la véracité du récit de Moïse.

Le songe du grand panetier était analogue à ses fonctions comme celui de son collègue. « Moi aussi, dit-il, j'ai eu mon songe : Voilà que trois corbeilles de pain blanc étaient sur ma tête. Et dans la corbeille supérieure, (il y avait) de toute nourriture du Pharaon, œuvre du boulanger, et les oiseaux la mangeaient, de dessus ma tête<sup>1</sup>. »

Ce songe n'est pas moins égyptien que le précédent. L'art de la pâtisserie et de la boulangerie était très avancé en Égypte. Sur un des murs du tombeau de Ramsès III, à Biban el-Molouk, à Thèbes, on voit deux boulangers, appuyés sur leurs bâtons, pétrissant la pâte avec les pieds<sup>2</sup>. D'au-

*ten und die Bücher Mose's*, t. 1, p. 322-330; Wilkinson, qui a réuni dans un chapitre très intéressant tous les documents et passages connus à son époque sur la question, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, 1878, t. 1, p. 376-394; *Description de l'Égypte, Antiquités, Mémoires*, t. 1, p. 62; Rosellini, *Monumenti civili*; Lepsius, *Denkmäler aus Aegypten und Aethiopien*; Hensgenberg, *Die Bücher Mose's und Aegypten*, p. 12-17. — M. Budde est obligé de le reconnaître : « Freilich ist die Ansicht, dass die Aegypten die Weinbereitung nicht gekannt, heutzutage nicht mehr haltbar. » *Biblische Urgeschichte*, in-8°, Giessen, 1883, p. 365.

<sup>1</sup> Gen., xii, 16-17. Le mot *חֹרֵי*, *hori*, du verset 16, est un *ἀπαξ λεγόμενον*, c'est-à-dire qu'on ne lit qu'une seule fois dans la Bible hébraïque. On s'accorde assez généralement à lui donner le sens de « pain blanc, » comme l'ont fait la traduction syriaque et la version arabe de Saadiah qui emploient l'une et l'autre un mot dérivant de la même racine et ayant le sens de « blanc. » Arabe : *حواري*, *howa'ray*; Syriaque : *ܚܘܪܘܬܐ*, *hovoroto*. Cf. dans Dan., viii, 9, *חֹרֵי*, *hivvâr*, « blanc. »

<sup>2</sup> Hérodote, ii, 36, p. 83, remarque comme un trait particulier des coutumes égyptiennes cet usage de pétrir la pâte avec les pieds. Mais s'il est

tres donnent à la pâte diverses formes. Quelques-uns la font cuire dans une espèce de four ou de poêle. Les pâtisseries ou les pains déjà prêts sont disposés sur des tables, dans des vases ou des corbeilles. Les uns ressemblent à des étoiles, les autres à des triangles, à des sphères, etc.<sup>1</sup>.

Hérodote avait remarqué, comme une singularité des mœurs égyptiennes, que les femmes y portaient les fardeaux sur les épaules et les hommes sur la tête<sup>2</sup>. Si son observation n'est pas juste dans sa généralité, elle l'est au moins pour les porteurs de pains. On voit par les peintures du tombeau de Ramsès III que les Égyptiens portaient en effet les pains sur la tête, comme le dit la Genèse<sup>3</sup>.

Un curieux passage publié par M. de Horrack porte : *pau-u ari em sebt-het*, « pain fait dans la forteresse Blanche, » c'est-à-dire dans la citadelle où devait se trouver la prison du grand panetier<sup>4</sup>.

Les corbeilles dont il est question dans notre songe sont représentées souvent sur les monuments, quelquefois isolément, et tantôt sur la tête des boulangers, tantôt entre les mains des ouvriers. On peut en voir au Musée du Louvre. Elles ont des formes diverses. Les unes sont en osier, les autres en jonc<sup>5</sup>.

exact en ce point, il ne l'est pas quand il dit au même endroit que le pain ordinaire était fait avec du *sorgho* ou *doura*. Le froment a toujours été très commun en Égypte. Voir Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, t. I, p. 330-331.

<sup>1</sup> Rosellini, *Monumenti civili*, planche LXXXVII; texte, t. II, p. 464.

<sup>2</sup> Hérodote, II, 35, p. 83.

<sup>3</sup> Voir figure 7, p. 84. Wilkinson, *Manners and Customs*, 1878, t. II, p. 31, 32; t. I, p. 383. Cf. Rosellini, *Monumenti civili*, texte, t. II, p. 453; Costaz, dans la *Description de l'Égypte*, t. VI, p. 138.

<sup>4</sup> J. de Horrack, *Les Lamentations d'Isis et de Nephthys, d'après un manuscrit hiéroglyphique du Musée de Berlin*, in-4°, Paris, 1866, pl. II, et la traduction dans les *Records of the past*, t. II, p. 126.

<sup>5</sup> Wilkinson, *Manners and Customs*, 1878, t. I, p. 380, 381, 382, 383; t. II, p. 32, 37, etc.

Un des papyrus Rollin, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, le papyrus 1884, qui est du temps de la XIX<sup>e</sup> dynastie, avant l'exode, nous a conservé le nom égyptien qui correspond à grand panetier : c'est *djadja*, « le chef. » Quatre boulangers sont nommés et le premier d'entre eux a le titre de *djadja*. Ce qui montre l'importance de sa charge, c'est qu'il est dit qu'il y a en magasin 114,064 pains<sup>1</sup>.

Joseph explique au grand échanson et au grand panetier la signification de leur songe prophétique. Il annonce au premier qu'il sera rétabli dans ses fonctions au bout de trois jours, et lui demande de se souvenir de lui lorsqu'il sera rentré en grâce; il annonce au second qu'après le même espace de temps, le roi lui fera trancher la tête et que son cadavre, attaché à une potence, sera dévoré par les oiseaux du ciel<sup>2</sup>. L'événement justifia les prédictions de Joseph.

Trois jours plus tard, c'était l'anniversaire de la naissance du Pharaon, et cet anniversaire était célébré par une fête. Tuch, en comparant ce que dit la Genèse à l'usage analogue des Perses mentionné par Hérodote<sup>3</sup> et qui serait par erreur transporté en Égypte<sup>4</sup>, insinue que cette affirmation de Moïse est fautive. C'est le rationaliste allemand qui se trompe, non l'auteur de la Genèse. Un peuple pour qui l'heure de la naissance était si importante, à cause de l'horoscope du nouveau-né qu'on tirait alors, devait y attacher une attention particulière. Le jour de la naissance du roi, qui était vénéré comme une sorte de divinité, devait surtout être un jour solennel. Aussi l'égyptologie confirme-t-elle explicitement l'assertion de Moïse.

<sup>1</sup> W. Pleyle, *Le papyrus Rollin de la Bibliothèque impériale de Paris*, in-f°, Leyde, 1868, p. 10.

<sup>2</sup> Gen., XI, 12-19.

<sup>3</sup> Hérodote, I, 133; 109. Cf. Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 335.

<sup>4</sup> Tuch, *Commentar über die Genesis*, p. 514.

La pierre de Rosette mentionne que le 30 mésori était le jour de la fête de la naissance du roi Ptolémée-Épiphanes. Ce jour est appelé *hru mese neter nofre*, c'est-à-dire, « jour de naissance du dieu bon » ou du roi. Une assemblée de prêtres, réunis à Memphis, décrète entre autres choses : « Puisque le xxx de *mésori* dans lequel on célèbre la naissance du roi, ainsi que le xvii de *méchir*, dans lequel il a pris la couronne de son père, [les prêtres] les ont reconnus comme éponymes dans les temples, lesquels jours sont, en effet, pour tous, cause de beaucoup de biens; qu'ils les célèbrent, par une fête en son honneur, etc.<sup>1</sup>. »

Le décret de Canope parle aussi de la fête de la naissance du roi Ptolémée III, le 5 dios, et l'appelle « la fête de la nouvelle année de Sa Majesté. » Il nous apprend que les prêtres se sont réunis au jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté et qu'ils ont pris les résolutions suivantes en s'appuyant sur les considérants que nous résumons : « Attendu qu'il a pris soin des animaux sacrés, qu'il a ramené en Égypte les statues des dieux emportées par les Perses, qu'il a rendu la paix au pays par la guerre, qu'il a partout maintenu l'ordre avec son épouse et sœur Bérénice; attendu que tous les deux ont secouru le pays pendant une grande famine, on leur rendra de nouveaux honneurs dans les temples, et on célébrera une nouvelle panégyrie<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Letronne, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, 1842, t. 1; *Inscription de Rosette*, lignes 46-47, p. 250. Τὴν τριακάδα τοῦ μεσορή, ἐν ἣ τὰ γενέθλια τοῦ βασιλέως ἄγεται, κ.τ.λ. Cf. *ibid.*, t. II, p. 537.

<sup>2</sup> P. Pierret, *Le décret trilingue de Canope, transcription et interprétation interlinéaire du texte hiéroglyphique, précédée d'une traduction synoptique des textes grec, démotique et hiéroglyphique*, in-4°, Paris, 1881, p. ix-xi. Le décret trilingue de Canope fut trouvé en 1866 à Tanis, à l'occasion des travaux du percement de l'isthme de Suez. M. Maspero en a trouvé en 1883 une copie nouvelle plus correcte. *Journal officiel*, 11 mars 1883, p. 1295.

Les Ptolémées, en célébrant ainsi solennellement le jour de leur naissance, n'avaient fait que maintenir un ancien usage égyptien. Un fragment d'Hellanicus de Lesbos fait mention de cette cérémonie sous le règne du prédécesseur d'Amasis, Apriès<sup>1</sup>.

Il est dit de Ramsès II dans la stèle de Kouban : *Nehem en pet hru en mest-ef* : « Ce fut une jubilation dans le ciel au jour de sa naissance<sup>2</sup>. »

La pierre de Rosette et le décret de Canope, qui mentionnent des grâces accordées, nous prouvent qu'à l'occasion de cette fête le Pharaon pensait aux prisonniers, soit pour leur rendre ses faveurs, soit pour prononcer définitivement sur leur sort. Le Pharaon de Joseph rendit ce jour-là ses fonctions au grand échanson, il fit décapiter et pendre le grand panetier.

Ce genre de supplice mérite d'autant plus d'être remarqué qu'il était inusité chez les Hébreux, tandis qu'il était assez ordinaire en Égypte. Les peintures nous montrent souvent des prisonniers de guerre décapités, et la corde au cou; nous y voyons aussi des criminels pendus<sup>3</sup>. Généralement on ne suspendait le corps à la potence qu'après avoir exé-

<sup>1</sup> Il l'appelle Patarmis : γενέθλια ἐπιτελοῦντι Πατάρμιδι. Dans Athénée, xv, p. 680.

<sup>2</sup> Chabas, *Inscriptions des mines d'or*, 1862, ligne 3.

<sup>3</sup> Rosellini, *Monumenti civili*, pl. cxxiv. Wilkinson dit : « La pendaison était le supplice ordinaire pour la plupart des grands crimes et les coupables étaient tenus en prison jusqu'à ce que leur sort fût décidé, soit qu'il dépendit de la volonté du roi ou de la décision des juges. » *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, 2<sup>e</sup> édit., t. 1, p. 307. M. Birch ajoute : « Aucune représentation de la pendaison et même d'aucune peine capitale ne se rencontre sur les sépultures égyptiennes. Dans les scènes du Karneter, ou Hadès, la décapitation et la strangulation sont représentées, et ces supplices paraissent avoir été pratiqués en quelques endroits. On a trouvé des momies décapitées et il y a des preuves d'exécutions de ce genre. » Cf. Hérodote, II, 121; Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 334.

cuté la sentence de mort. Le crime du chef des boulangers devait être fort grand, pour qu'il fût condamné à devenir la proie des oiseaux. Nous avons vu que, dans le *Roman des deux frères*, Anoupou, pour punir sa femme de son infidélité et de ses calomnies, livre son cadavre aux chiens<sup>1</sup>. Pour les Égyptiens, qui ne pouvaient espérer la résurrection qu'à la condition que leur corps resterait intact, c'était là le plus terrible des châtiments<sup>2</sup>.

Le chef des échansons, rentré en faveur, oublia Joseph pendant deux ans. Au bout de ce terme, il eut l'occasion de faire sa cour au Pharaon en lui faisant connaître l'habileté du jeune Hébreu à interpréter les songes. Ce fut le moyen dont Dieu se servit pour récompenser à la fin la vertu du juste Joseph.

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 50.

<sup>2</sup> Diodore, I, 77, édit. Didot, t. I, p. 63, dit que la plus grande peine qu'eussent imaginé les Égyptiens pour punir le parricide, c'était de brûler entièrement son corps, après l'avoir roulé sur les épines. C'était sans doute afin de l'empêcher de ressusciter. Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 334.

## CHAPITRE V.

## LE PHARAON DE JOSEPH.

La suite des événements va maintenant nous amener à la cour du Pharaon.

Les rois qui gouvernaient le nord de l'Égypte du temps de Joseph étaient des étrangers, connus sous le nom d'Hyksos, c'est-à-dire « princes des Schasou<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Hig-Sasu*, « roi, chef des *Sasu*. » Le peuple était appelé d'une manière générale *Mentiu*, « les pasteurs, » ou *Satiu*, « les archers. » Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 3<sup>e</sup> édit., p. 171. On a découvert deux statues colossales d'un roi pasteur qui porte le nom de *Mer-Sas-u*, c'est-à-dire *chef des Schasu ou pasteurs*. Mariette, *Questions relatives aux nouvelles fouilles à faire en Égypte*, 1879, p. 35-36, 41, ou *Journal officiel*, 24 novembre 1879, p. 10383. — Sur les rois pasteurs, voir Chabas, *Comptes rendus de l'Académie d'Amsterdam*, 1868, *Verslagen en Mededeelingen der K. Ak. zu Amsterdam*, XII, p. 18, 22-28; ou, à part, *Les Pasteurs en Égypte*, in-4<sup>o</sup>, 1868; E. de Rougé, dans *l'Athenæum* français, 1854, p. 532; Goodwin, *Hieratic papyri*, dans *The Essays of Cambridge*, 1858; H. Brugsch, *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. XI, p. 200 et suiv.; *Geographische Inschriften*, t. I, p. 51; *Zeitschrift für allgemeine Erdkunde*, neue Folge, t. XIV, p. 88 et suiv.; *Histoire d'Égypte*, 1<sup>re</sup> édit., p. 75-81; *Geschichte Aegypten's*, p. 212-253; Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 204 et suiv.; Robiou, *Les Pasteurs en Égypte et le ministère de Joseph*, dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1869, p. 212-220; Pleyte, *La religion des Pré-Israélites*, p. 35 et suiv.; Maspero, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Sujets divers, 1<sup>re</sup> série, t. VIII, p. 284 et suiv.; Id., dans la *Revue critique*, 1870, p. 116; Id., *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 3<sup>e</sup> édit., p. 176; Wiedemann, *Geschichte der achtzehnten ägyptischen Dynastie*, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1877, t. XXXI, p. 613 et suiv.; Mariette, *Questions relatives aux nouvelles fouilles à faire en Égypte*, 1879, p. 31-43, ou *Journal officiel*, 24 et 25 novembre 1879; C. de Cara, *Gli Hyksos o re pastori di Egitto, ricerche di archeologia egizio-biblica*, in-8<sup>o</sup>, Rome, 1889.